

Utilisation d'une chanson pour produits dérivés

Par celral, le 23/04/2016 à 21:52

Bonjour,

Je suis responsable merchandising pour une association qui organise un festival de musique français dont le thème est, cette année, "Wild Wild Fest".

Pour faire un clin d'oeil à ce thème, ous avons envisagé la possibilité d'utiliser la phrase "Born to be wild" pour l'imprimer sur certains t-shirts qui seront vendus dans la boutique du festival. Or, je ne sais pas si à l'heure actuelle cette phrase fait l'objet de droits d'auteurs ou si elle est dans le domaine public.

Pourriez-vous me renseigner sur la possibilité d'utilisation de cette phrase ou sur la démarche pour vérifier si elle est protégée ?

Merci d'avance

Par alexandre law, le 08/11/2017 à 17:04

Bonjour,

C'est une véritable recherche juridique (longue et complexe) que vous demandez ! Il faudrait intégrer dans cette recherche, outre la jurisprudence en droit d'auteur, une étude d'antériorité en droit des marques.

A bientôt,

Alexandre